

Code de Conduite pour les Fournisseurs en matière de Développement Durable

1. INTRODUCTION

En tant que seul bancassureur entièrement dédié à l'économie belge, Belfius se sent responsable d'inspirer et de faciliter la transition vers une société belge plus durable. A cette fin, le groupe s'attache à intégrer les critères ESG dans toutes ses activités et ses relations avec toutes les parties prenantes.

L'intégration des critères ESG dans les activités d'achat et la participation active de nos fournisseurs sont essentiels pour réaliser cette transition majeure.

Pour avoir un impact positif, le groupe Belfius s'attache ainsi à :

- › rendre ses propres décisions et opérations plus durables.
- › offrir des solutions pertinentes à ses clients, pour qu'ils puissent réaliser leurs propres ambitions dans la transition durable et les défis sociétaux auxquels ils souhaitent contribuer.
- › inspirer et encourager ses fournisseurs à mener leurs activités de manière responsable.

Par conséquent, Belfius cherche notamment à intégrer les critères et conditions ESG dans tous les aspects et décisions du processus d'achat et veille à assurer le respect de ses valeurs et de ses engagements, ainsi que des exigences légales, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Ce Code de Conduite s'applique aux fournisseurs de biens et de services de Belfius et de ses filiales. Il a pour objectif de leur présenter les principes que Belfius entend respecter, et de les supporter à s'y conformer. Parce que la transition durable ne pourra se réussir que tous ensemble.

2. PRINCIPES

Les fournisseurs de biens et de services avec lesquels Belfius souhaite signer un contrat ou qui sont déjà sous contrat actif avec Belfius sont tenus de signer et de respecter les principes énoncés dans le présent Code de Conduite. Celui-ci fait partie de notre stratégie ESG globale et est conforme aux principes du Pacte mondial des Nations unies. Il s'applique à toutes les entités du groupe Belfius et à toutes les activités d'approvisionnement et de sous-traitance de Belfius.

Référence : [Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies](#)

Référence Belfius : [Belfius Bank SA | UN Global Compact](#)

Belfius cherche à sélectionner des fournisseurs qui veillent eux-mêmes à ce que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent les principes suivants, en plus d'adhérer à toutes les législations et réglementations applicables en matière environnementale, sociale et fiscale.

Le Code de Conduite s'applique également à toutes les entités du fournisseur, c'est-à-dire les sociétés mères et les filiales du fournisseur, le cas échéant.

Voici ce qu'attend Belfius de ses fournisseurs.

Droits humains

- › Défendre, soutenir et respecter la protection des droits humains proclamés au niveau international
- › Ne tolérer aucun harcèlement ni aucune forme d'abus et veiller à ne pas être complices de violations des droits humains
- › Santé et sécurité
- › Se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires visant à offrir à son personnel un environnement de travail sain et sûr
- › Fournir des produits et services qui répondent aux critères de qualité et de sécurité spécifiés dans les contrats avec Belfius

Travail

- › Respecter les réglementations locales et internationales du travail en matière de rémunération et de temps de travail ; en particulier, la garantie d'un salaire minimum.
- › Respecter la liberté d'association et garantir le droit de son personnel, y compris les travailleurs intérimaires, à s'exprimer ouvertement et librement sur leurs conditions de travail, et respecter le droit à la négociation collective
- › Éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire ; garantir que les employés soient libres de quitter leur emploi après un préavis raisonnable
- › Abolir dans les faits le travail des enfants ; selon les principes de l'Organisation Internationale du Travail, ne pas employer d'enfants de moins de 14 ans ou tels que définis par la législation nationale
- › Lors du recrutement du personnel, éliminer et interdire toute discrimination fondée sur le genre, la race, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'origine ethnique, l'état de santé, l'origine sociale, les convictions religieuses, politiques ou philosophiques

Environnement

- › Soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux et s'efforcer de limiter son impact sur l'environnement
- › Prendre des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
- › Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Anticorruption

- › Mener ses activités avec intégrité, loyauté, transparence, professionnalisme et respect mutuel
- › Appliquer en interne une politique de tolérance zéro en matière de corruption et de comportement frauduleux, conformément à la [Politique Anti-Corruption de Belfius](#). À cet égard, le fournisseur doit avoir sa propre politique interne qui interdit la fraude et le blanchiment d'argent et mettre en œuvre des mesures internes pour contrôler le risque de corruption et de fraude.
- › Travailler contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin
- › Ne pas offrir au personnel de Belfius des cadeaux, des avantages ou des invitations qui dépassent les pratiques commerciales normales
- › Déclarer, au moment de la signature d'un accord avec Belfius, l'absence d'implication dans toute affaire de corruption ou de fraude, dans toute procédure judiciaire y afférente, ou de toute autre manière.

Belfius encouragera systématiquement les fournisseurs à mettre en œuvre leurs propres politiques et soutiendra les déclarations des directions des sociétés qui traitent des sujets mentionnés ci-dessus.

Toutes nos activités d'achat sont évaluées en fonction

3. EVALUATION DES FOURNISSEURS

des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance énoncée dans le présent Code.

Parce que le respect de ce Code de Conduite est essentiel ; Belfius l'évalue au cours de la procédure de sélection mais aussi tout au long du cycle de vie du contrat :

- › Tout fournisseur passant avec succès la procédure de sélection et concluant un contrat avec Belfius est invité à signer le Code de Conduite.
- › Pendant le cycle de vie du contrat, nous contrôlons régulièrement le respect de ce Code de Conduite. Nous invitons les fournisseurs à participer, à leurs propres frais, à des évaluations régulières , et à améliorer leurs résultats le cas échéant.

Suivi de la performance

Belfius est disposé à fournir un soutien raisonnable aux fournisseurs qui sont prêts à mettre en œuvre des actions de remédiation en vue d'une mise en conformité de leur score ESG.

Si des violations sont constatées et ne peuvent être résolues dans un délai raisonnable, Belfius peut mettre fin à la relation d'affaires aussi rapidement qu'il lui est possible.

4. ALERTE

Il importe que chacun puisse faire part de ses préoccupations concernant une conduite illégale, contraire à l'éthique ou inappropriée. La procédure d'alerte confidentielle et anonyme de Belfius est [consultable ici](#).

5. AMENDEMENT AU CODE DE CONDUITE POUR LES FOURNISSEURS

Ceci est la version 1.0 du Code de Conduite (28 juillet 2021).

Belfius se réserve le droit de faire évoluer le présent Code de Conduite en fonction des modifications de la loi, des règlements et des enseignements tirés de son application, ainsi que des pratiques appliquées dans les secteurs dans lesquels travaillent les fournisseurs.